ARRÊTÉ N° 0 2 1 /CAB/PM DU 2 3 JAN 2019 portant nomination du Chef de Secrétariat Particulier du Ministre de l'Education de Base.

Vu la Constitution;

le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Vu Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

le décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de Vu l'Education de Base;

le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Vu Ministre, Chef du Gouvernement;

le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Vu Gouvernement,

ARRÊTE:

Article 1er: Monsieur EPO Stéphane Dominique, Cadre Contractuel d'Administration, Matricule 782 055-N est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Chef de Secrétariat Particulier du Ministre de l'Education de Base.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3: Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 2 3 JAN 2019

SERVICES DU PREMIER MINISTRE DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Joseph DION NGUTE